



Table des matières

- 1 À propos d'Aide juridique Ontario
- 1 Points saillants : 4^e trimestre de l'exercice financier (EF) 2012-2013
- 2 Services offerts aux clients
Services téléphoniques sans frais d'Aide juridique Ontario
Services entraînant des résultats à l'audience offerts par les avocats de service
Nombre total de personnes aidées par un avocat de service
- 3 Certificats d'aide juridique
Nombre de demandes
Taux d'acceptation des demandes de certificat
Décisions prises le jour même
- 4 Gestion des causes majeures (GCM)
Certificats relevant du programme de GCM
Coûts du programme de GCM
- 4 Le point sur la situation financière
Sommaire des résultats

À PROPOS D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

La loi confère à Aide juridique Ontario (AJO) le mandat de faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, aux personnes à faible revenu. Les services d'AJO sont soigneusement conçus de manière à remplir les divers besoins des clients et à utiliser les ressources le plus efficacement possible. Voici quelques-uns de ces services :

- Les avocats de service;
- Des renseignements, un service de renvois et des conseils par l'entremise de sa ligne téléphonique sans frais et auprès du personnel d'AJO dans les palais de justice;
- Des conseils juridiques sommaires;
- Des cliniques juridiques communautaires;
- Une représentation par un avocat au moyen du programme de certificats.

POINTS SAILLANTS : 4^e TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER (EF) 2012-2013

- 22 janvier :** Le Centre du droit des personnes handicapées (ARCH) termine l'élaboration d'un cours intensif sur les droits des personnes handicapées axé sur la pratique. Ce cours sera offert dans le cadre du programme de l'École de droit Osgoode Hall de l'Université York à partir de l'année universitaire 2013-2014.
- 31 janvier :** Les avocats de service du bureau de London commencent à offrir des services de règlement.
- 5 février :** Le cadre de financement des cliniques, qui explique comment AJO procurera aux cliniques le financement pour la rémunération du personnel, est approuvé.
- 8 février :** Le processus de demande de certificat d'aide juridique en droit des réfugiés est transformé afin de tenir compte des nouveaux délais raccourcis relatifs aux demandes d'asile et accélérer la prise de décision concernant les demandes.
- 15 février :** Le rôle de l'avocate de service à Barrie est élargi.
- 4 mars :** Downview Community Legal Services emménage au carrefour communautaire Bathurst-Finch.
- 13 mars :** Un partenariat est créé entre AJO et le centre d'amitié de Parry Sound pour organiser des ateliers sur le droit de la famille.
- 14 mars :** Le conseil d'administration d'AJO approuve le mémoire conjoint visant à poursuivre le financement de la clinique West Toronto Community Legal Services.

SERVICES OFFERTS AUX CLIENTS

Services téléphoniques sans frais d'Aide juridique Ontario

Les agents de niveau 1 fournissent des renseignements généraux, effectuent le triage pour diriger les clients vers le service approprié et orientent ceux-ci vers d'autres programmes ou organismes.

Le nombre des appels à ce niveau a baissé de 11,2 % passant de 70 408 à l'exercice précédent à 62 520 au présent exercice.

Niveau 1



Temps d'attente moyen au 4^e trimestre de 2012-2013 contre 1 minute 48 secondes au 4^e trimestre de 2011-2012

Les agents de niveau 2 évaluent l'admissibilité financière des clients, fournissent des renseignements juridiques, enregistrent les demandes de certificat et orientent les clients qui ont besoin de conseils juridiques vers les avocats salariés.

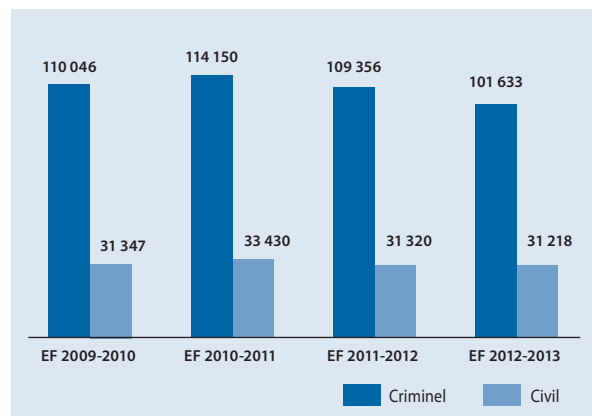
Le nombre des appels à ce niveau a baissé de 18,2 % passant de 30 523 à l'exercice précédent à 24 961 au présent exercice.

Niveau 2



Temps d'attente moyen au 4^e trimestre de 2012-2013 contre 11 minutes 0 secondes au 4^e trimestre de 2011-2012

Services entraînant des résultats à l'audience offerts par les avocats de service



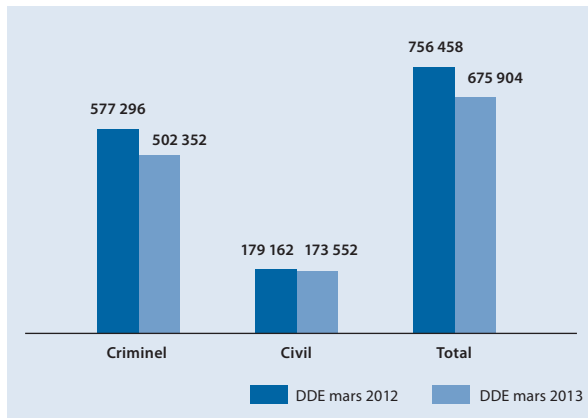
Les services entraînant des résultats à l'audience sont des services qui contribuent à la progression des dossiers en vue d'un règlement et sont connus sous le nom de mesures d'assistance à la progression des dossiers.

- Débattre une motion urgente
- Obtenir une ordonnance sur consentement
- Débattre les requêtes, demandes et ajournements
- Apporter son appui aux clients lors des procédures de mise en exécution
- Apporter son appui aux clients lors des audiences concernant une ordonnance alimentaire entre les ressorts
- Mener les audiences relevant de la LSEF, comme l'ordonnance de soin et garde provisoire, la révision du statut de l'enfant et le retrait des enfants
- Mener les audiences de liberté conditionnelle et les audiences disciplinaires

Certaines mesures d'assistance à la progression des dossiers de droit criminel comprennent les services relatifs aux résultats suivants :

- Retrait de toutes les accusations
- Plaidoyer de culpabilité; intervention avant sentence
- Mise en liberté provisoire par voie judiciaire
- Déjudiciarisation/sanctions extrajudiciaires
- Engagement de ne pas troubler la paix/engagements assortis de conditions

Nombre total de personnes aidées par un avocat de service



Le nombre de personnes ayant reçu l'assistance des avocats de service a baissé. Il était de 756 458 en 2011-2012 alors qu'il est de 675 904 en 2012-2013. La baisse est attribuable au fait qu'un nombre croissant de personnes reçoit de l'aide aux bureaux d'aide juridique dans les palais de justice et des conseils juridiques sommaires par téléphone.

CERTIFICATS D'AIDE JURIDIQUE

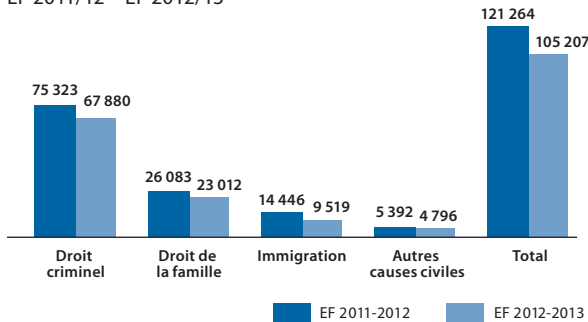
Nombre de demandes

Le nombre total de demandes de certificat a diminué de 13 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 121 264 à 105 207.

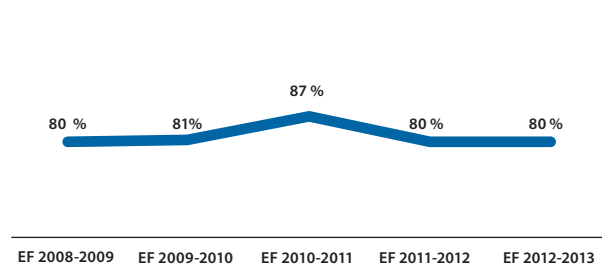
Taux d'acceptation des demandes de certificat

En 2012-2013, 105 207 demandes d'aide juridique ont été enregistrées et 83 767 certificats ont été délivrés.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE CERTIFICATS
EF 2011/12 – EF 2012/13



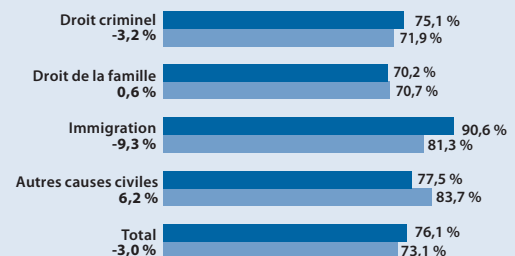
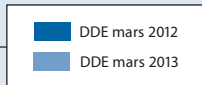
TAUX D'ACCEPTATION DES DEMANDES DE CERTIFICATS



Décisions prises le jour même

73,1 %

Au 31 mars 2013, le pourcentage des décisions communiquées le jour même était de 73,1 %



GESTION DES CAUSES MAJEURES**Certificats relevant du programme de gestion des causes majeures (GCM)**

Au 31 mars 2013, Aide juridique Ontario a délivré 494 certificats dans le cadre du programme de GCM.

NOMBRE DE CERTIFICATS ACCEPTÉS AU PROGRAMME DE GCM

\$22,8M

Coûts du programme de gestion des causes majeures (GCM)

AJO prévoit que les coûts du programme de GCM seront légèrement moins élevés que les prévisions budgétaires à la fin de l'exercice 2012-2013.

LE POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**Sommaire des résultats**

Budget de fonctionnement	Réel (en millions de \$)
Gouvernement de l'Ontario	347,549 \$
Fondation du droit de l'Ontario	22,295
Contributions des clients	12,069
Recouvrements de clients et autres recouvrements	0,675
Recettes diverses	0,838
Revenu total	383,426 \$

Dépenses pour les activités principales	Réelles
Programme de certificats – causes majeures	22,733 \$
Programme de certificats d'aide juridique – autres	158,451
Bureaux dotés d'avocats salariés	12,055
Programme des cliniques	72,335
Programme des avocats de service	46,492
Projets d'innovation des services	0,571

Dépenses totales pour les activités principales	312,638 \$
Soutien aux prestataires de services	5,167 \$
Frais administratifs	30,203
Autres dépenses	6,016
Soutien aux programmes	20,222

Total des dépenses de fonctionnement	374,245 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	9,181 \$

Aide juridique Ontario

40, rue Dundas Ouest, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2H1

Téléphone : 416 979-2352

Numéro sans frais : 1 800 668-8258

Télécopieur : 416 979-8669

Courriel : info@lao.on.ca

Site Web : www.legalaid.on.ca